

## En réponse à quelques questions de votre part

### ❖ Subvention salariale

Si vous avez une entreprise et que vous avez une masse salariale d'un minimum de 50,000\$ et plus, avec une diminution de vos revenus de 15% au mois de mars et de 30% au mois d'avril et mai, vous avez droit à la subvention de 75% mais évidemment sur le montant des salaires payés au moment où vous demandez la subvention (max 847/sem/employé). Donc si vous étiez 5 personnes sur la liste de paie et que 3 de vos employés sont déjà sur le chômage vous aurez droit au paiement pour les deux employés restants qui sont peut-être vous et un employé ou votre conjoint/conjointe.

**Exemple :** Si tous les employés sont mis à pied et que vous êtes le seul à rester la subvention sera donc pour votre salaire. Par contre, si votre conjoint/conjointe est actionnaire de l'entreprise, c'est plus délicat, il vous faudra être capable démontrer qu'il ou qu'elle ne travaillait pas ou peu (max 1000\$ par mois) dans l'entreprise pendant cette période pour avoir droit à la prestation PCU de 2000\$ (Attention aux dividendes ou partage de profit ou bonus à la fin de l'année...)

Pour demander la subvention salariale, il y a plusieurs détails et technicalités dans les méthodes de calcul, je vous conseille vivement de contacter votre comptable pour déterminer éligibilité. Si vous faites vos calculs selon une comptabilité de caisse ce sera facile de faire la comparaison mais si vous choisissez la comptabilité d'exercice, je vous suggère de passer par votre comptable car le mode de comptabilité que vous choisirez devra être le même pour chaque mois lors de vos demandes.

**Un document fort bien rédigé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton détaille l'éligibilité à ce programme et le processus tout en incluant des exemples très concrets.** Je vous invite à consulter ou télécharger ce document [Subvention salariale pour les employeurs](#) car il peut être utile à toute personne qui devra rédiger cette demande de subvention. Si vous avez des questions la firme répond à toutes vos questions gratuitement. Contactez directement M. Henley.

- **M. Stephane Henley | Directeur - Solutions d'affaires**  
Operio - Raymond Chabot Grant Thornton  
Ligne directe +1 514 878-2692, 8017 | Cellulaire +1 438 869-3435
- Également la firme HardyNormand et associés ont développé des tableaux très bien faits sur toutes les mesures ainsi que d'autres outils intéressants. Consultez le [Tableau des mesures COVID](#)

### Paiement et remboursement des DAS (déduction à la source)

N'oubliez pas vous devez faire vos rapports de DAS et les payer. Les cotisations de l'employeur (RRQ, AE, Pension, régime assurance parentale...) seront remboursées lorsque vous demanderez la subvention salariale et ce pour la période de la subvention. **Mais le hic c'est que le remboursement sera seulement pour les employés qui sont payés et restent à la maison en congé payé. C'est ce qui est précisé actuellement. Ne me demandez pas pourquoi !!!**

### ❖ Prestation canadienne d'urgence

N'oubliez pas que si vous êtes inscrit à la PCU de 2000\$ par mois, le maximum déterminé actuellement que vous recevrez, c'est 8000\$ imposable **donc les déductions d'impôt et autres ne seront pas faites alors penser à la fin de l'année car l'impôt sera calculé selon votre revenu global incluant la PCU, ce qui peut chez certains engendrer des remboursements. Votre comptable pourra en faire l'évaluation...**

### ❖ Dernières nouvelles

#### PCU

Les gens qui travaillent toujours, mais en faisant moins d'heures qu'auparavant et gagnant jusqu'à 1000\$ (incluant les travailleurs autonomes), auront désormais accès à la PCU, tout comme les travailleurs saisonniers et les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi.

#### Municipalité

M. le Maire Joé Deslauriers ainsi que le conseil de ville ont opté pour un report de taxes au 20 mai incluant la taxe commerciale afin de permettre à tous de souffler un peu.

#### SADC

L'équipe de la SADC Matawinie déploie présentement des outils de gestion téléchargeables pour les entreprises afin de les aider à traverser cette crise. Deux outils de gestion très importants sont présentement mis à votre disposition. Nous vous encourageons en prendre connaissance.

☞ Budget de caisse : Téléchargez leur modèle : <https://bit.ly/2JFKhUb>

☞ Plan de continuité : Téléchargez le plan de continuité : <https://bit.ly/2Xet8cf>

#### Outils utiles

[Comment mobiliser les travailleurs dans un contexte de crise](#)

[Plan de continuité des affaires](#)